

Opinions sur l'action de la justice pénale exprimées par les personnes de 14 ans et plus dans les enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2013 à 2016

Premiers regards et mise en perspective internationale

Chaque année de 2013 à 2016, autour de 64% des personnes de 14 ans et plus ont dit, «à propos de l'action en général de la Justice et des tribunaux dans le traitement de la délinquance», qu'elles la considéraient comme «peu satisfaisante» ou «pas du tout satisfaisante». Elles sont environ 21% à déclarer cette action «satisfaisante» ou «très satisfaisante» et 15% à répondre «pas d'opinion» ou «ne sait pas».

La négativité des opinions sur la justice pénale mesurées lors d'enquêtes statistiques est un résultat connu depuis plusieurs décennies dans de nombreux pays occidentaux, dont le Canada, la Belgique, l'Australie ou le Royaume-Uni.

Il apparaît aussi que les personnes de 14 et 25 ans ont une opinion bien moins négative que celles plus âgées. Il existe de même un fort écart selon le niveau de diplôme ou le revenu : les personnes peu ou pas diplômées ainsi que les plus modestes se montrent moins insatisfaites que les autres.

Ce constat a suscité différentes réactions comme la conduite régulière d'enquêtes de satisfaction très détaillées ou l'inscription de l'amélioration de la confiance du public dans la Justice dans les objectifs des plans d'actions ministériels. Ces démarches montrent qu'un constat initial négatif peut avoir une utilité sociale et des conséquences sur les politiques publiques mises en œuvre.

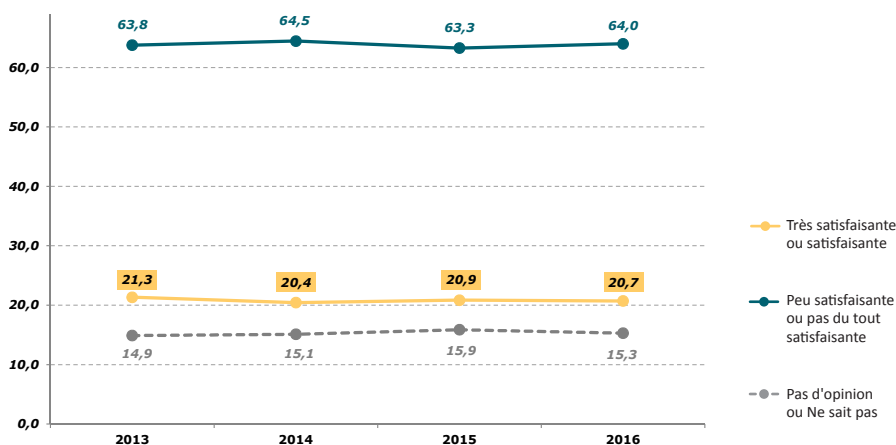
De ces premières analyses, l'Observatoire retient que la stabilité observée de 2013 à 2016 pour cette question d'opinion contraste avec la hausse de la satisfaction pour la police et la gendarmerie intervenue entre 2014 et 2015.

Cet article porte sur la façon dont la justice pénale est perçue à travers la question d'opinion qui lui est consacrée dans l'enquête annuelle de victimation «Cadre de vie et sécurité» INSEE-ONDRP-SSMSI.

L'Observatoire explique depuis l'origine de cette enquête (2007) que les indicateurs qui sont collectés grâce à ce type d'outils statistiques n'ont pas de valeur absolue. Ils sont en effet très dépendants des choix de conception : le changement de la formulation de la question, son déplacement au sein du questionnaire ou encore l'ajout ou le retrait d'une modalité de réponse peuvent fortement impacter les résultats. Ils doivent donc être appréhendés avec précaution afin d'éviter les conclusions hâtives.

De 2013 à 2015, en moyenne, un peu plus de 15 000 personnes de 14 ans et plus ont répondu au questionnaire individuel de l'enquête «Cadre de vie et sécurité». Elles résident dans les ménages ordinaires¹ en France métropolitaine.

① Opinion des personnes de 14 ans et plus de France métropolitaine sur l'action de la Justice et des tribunaux dans le traitement de la délinquance mesurée lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2013 à 2016



Champ : 14 ans et plus Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2013 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI

(1) <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1106>

Peu de variations de 2013 à 2016

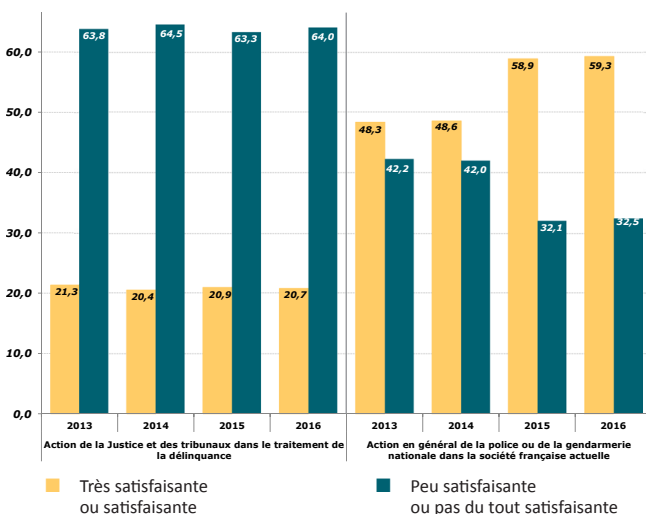
Depuis 2013, le questionnaire comporte une question d'opinion sur «l'action en général de la Justice et des tribunaux dans le traitement de la délinquance». L'exploitation des réponses à cette question permet d'estimer qu'en 2016, 20,7% des personnes de 14 ans et plus ont dit être «satisfaites ou très satisfaites» de l'action de la Justice et des tribunaux dans le traitement de la délinquance, 64% se sont déclarées «peu ou pas du tout satisfaites» et 15,3% n'ont pas exprimé d'opinion ou ont répondu «ne sait pas» [1].

La proportion de personnes se disant insatisfaites a peu varié depuis 4 ans : elle a été mesurée successivement à 63,8% en 2013, à 64,5% en 2014 et à 63,3% en 2015. Il en est de même pour la part des personnes se déclarant satisfaites. Elle s'est située à 21,3% en 2013, 20,4% en 2014 et 20,9% en 2015.

Or, pour la question d'opinion sur la Police et la Gendarmerie, on a observé une forte variation au cours de la même période de 4 ans : en 2013 puis à nouveau en 2014, environ 48% des personnes de 14 ans et plus trouvaient satisfaisantes, voire très satisfaisante l'action en général de la police ou de la gendarmerie nationales dans la société française actuelle. En 2015, cette part s'est élevée de plus de 10 points, passant à près de 59% [2]. En 2016, elle s'établit à nouveau à un tel niveau (59,3%).

Les deux questions d'opinion posées avant et après les attentats de janvier 2015 ont donc suivi des évolutions différentes : forte hausse pour la satisfaction de l'action de la police et la gendarmerie, pas de changement sur l'action de la justice pénale.

2 Opinion des personnes de 14 ans et plus de France métropolitaine sur l'action de la justice et sur l'action de la police ou de la gendarmerie lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2013 à 2016



Champ : 14 ans et plus
Source : Enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2013 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI

En fonction de l'âge, du niveau de diplôme ou de revenu, un groupe se détache des autres

Les réponses des personnes âgées de 14 à 25 ans diffèrent fortement de celles des plus âgées. D'une part, près de 30% d'entre elles jugent satisfaisante ou très satisfaisante l'action en général de la Justice et des tribunaux dans le traitement de la délinquance à comparer à moins de 20% chez les personnes de plus de 25 ans [3].

D'autre part, moins de la moitié des 14 à 25 ans expriment une opinion négative (48,5%) alors que c'est le cas, en moyenne, des deux tiers des plus de 25 ans et plus. Enfin, elles sont plus nombreuses à ne pas donner d'opinion : 21,6% des 14 à 25 ans choisissent les modalités de réponses «par d'opinion» (11,3%) ou «ne sait pas» (10,3%). Cette proportion se situe à 14,1% chez les plus de 25 ans.

Pour les plus jeunes, l'importance du facteur l'âge se voit renforcée par deux autres éléments de profil qui les concernent tout particulièrement : être étudiant (31,7% d'opinions positives) et être célibataire hors divorce ou séparation (26%)².

À titre de comparaison, moins de 20% des personnes ayant un emploi se disent satisfaites de la justice pénale et 18,5% des personnes vivant en couple.

On trouve une structure de réponse assez comparable pour ce qui est du niveau de diplôme et du revenu. La première des catégories affiche des réponses qui se distinguent des suivantes.

Ainsi, on mesure à environ 55%, la part des personnes les moins diplômées (sans diplôme ou de niveau brevet des collèges) qui expriment une opinion négative sur la justice pénale alors qu'elle s'élève à 70,2% pour les personnes ayant un CAP ou un BEP, à près de 68% pour celle ayant le baccalauréat et à 67,3% pour celles diplômées de l'enseignement supérieur.

De même, elle se situe à 54,5% chez les personnes des ménages les plus modestes (ceux du premier quartile de revenu par unité de consommation) tandis qu'elle est comprise entre 65% et 69% chez celles des ménages plus aisés (ceux des trois autres quartiles).

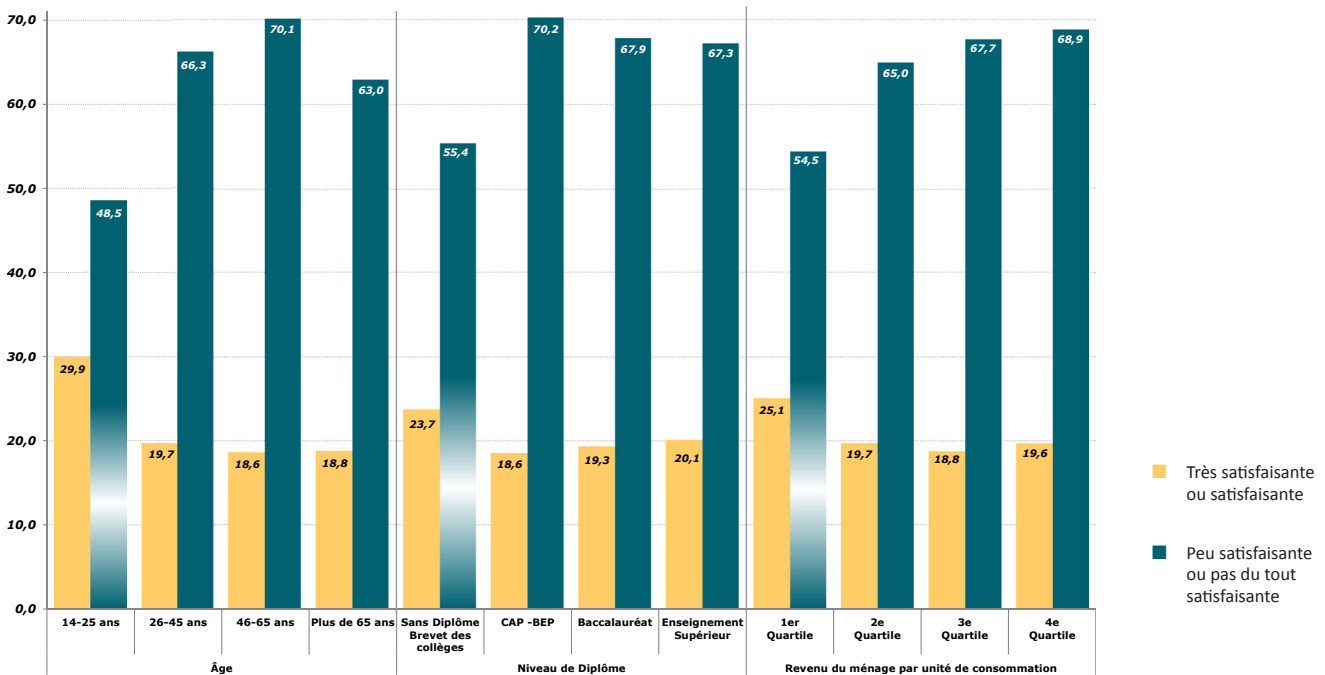
La façon dont les opinions des personnes de 14 à 25 ans, peu diplômées ou de revenus modestes se singularisent des celles des autres catégories de population est une spécificité de la question d'opinion sur le justice pénale.

Une perception négative qui n'est propre ni à la période récente, ni à la France

Elle ne se retrouve pas, par exemple, dans l'opinion exprimée sur l'action de la police et de la gendarmerie : les 14 à 25 ans sont les moins positifs dans ce domaine pour lequel la satisfaction

(2) Afin de s'assurer que les trois caractéristiques ont bien des effets indépendants sur l'opinion, nous vérifions par une régression logistique l'effet marginal de chacune des variables. Les facteurs d'âge, d'occupation et de situation de couple ont bien des effets propres sur l'opinion concernant la justice.

③ Opinion des personnes de 14 ans et plus de France métropolitaine sur l'action de la Justice et des tribunaux dans le traitement de la délinquance mesurée lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2013 à 2016 selon l'âge, le niveau de diplôme et le niveau de revenu du ménage par unité de consommation



Champ : 14 ans et plus

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2013 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI

est croissante avec l'âge, tandis que les écarts mesurés selon le niveau de diplôme ou de revenu sont assez limités.

En 2001, le ministère de la Justice du Canada a publié un rapport intitulé « Perceptions du public en ce qui concerne la criminalité et la justice au Canada : Examen des sondages d'opinion »¹.

Au sujet de la « Confiance à l'égard du système », on pouvait lire que le public canadien « est particulièrement insatisfait de certains aspects du système, notamment les tribunaux et les services correctionnels » puis, en conclusion, qu'il « n'éprouve pas une grande confiance dans le système de justice pénale ».

Parmi ces aspects, il apparaît qu'en matière de perception de la sévérité de la justice pénale, un sondage mené en 1998 faisait « perdurer la tendance observée depuis 30 ans en affirmant que les tribunaux ne sont pas assez sévères envers les délinquants ».

La question des « représentations sociales de la justice pénale » était déjà un sujet de recherche bien connu dans les années 1970, comme le montre l'article de Claude Faugeron de 1978 dans lequel il présente et fait un examen critique des nombreux travaux menés à l'époque².

En 2004, à nouveau au Canada, mais cette fois dans un rapport du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile³, il était à nouveau noté qu'« un pourcentage très élevé de Canadiens disent avoir peu confiance dans la justice ou même n'en avoir

aucune », tout en ajoutant que « cette conclusion doit être nuancée », notamment car « dans d'autres pays, la confiance n'est pas plus élevée et est même parfois plus faible ».

En effet, comme on peut le voir dans un travail de comparaison entre les perceptions mesurées en Belgique et en Australie présenté lors de la conférence « Eurocrim » à Prague en septembre 2014⁶, une majorité d'opinions négatives sur le système judiciaire est un résultat commun à de nombreux pays.

L'un de ces deux pays, la Belgique, figure parmi ceux qui sont cités dans la littérature internationale comme ayant pris l'initiative de réagir face à ce constat.

Un paragraphe du rapport canadien de 2014 résume ainsi la situation : « Dans la plupart des pays occidentaux, il est de plus en plus largement admis que promouvoir la confiance du public dans l'administration de la justice est un des principaux objectifs d'un bon gouvernement. Cette constatation découle de l'étude d'enquêtes d'opinion publique menées dans différents pays, dans le cadre desquelles on a demandé aux répondants de dire dans quelle mesure ils avaient confiance dans la justice pénale. La plupart des enquêtes ont révélé de faibles degrés de confiance dans l'appareil de justice pénale par rapport à d'autres institutions publiques comme le régime de soins de santé, les forces armées ou le système scolaire [...]. Au vu de ces résultats, de nombreux pays, notamment la Grande-Bretagne, la Belgique et les États-Unis, ont lancé des initiatives pour promouvoir la confiance du public. »

(3) http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/crime/rr01_1/rr01_1.pdf

(4) http://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1978_num_2_4_1749

(5) <http://publications.gc.ca/collections/Collection/PS3-1-2004-5F.pdf>

(6) http://www.aic.gov.au/media_library/conferences/other/smith_russell/2014-09-eurocrim.pdf

Un questionnaire plus détaillé pour mieux analyser les perceptions

L'enquête «Cadre de vie et sécurité» aborde la perception de la justice pénale à travers une question générale ne proposant pas de modalité de réponse moyenne, ni positive, ni négative, comme celles de l'enquête néo-zélandaise «Public perceptions of crime and the criminal justice system»⁷ («Very positive», «Quite positive», «Neither positive, nor negative», «Quite negative», «Very negative»).

Cet exemple permet d'illustrer le rappel fait en introduction. On aurait sans doute obtenu des résultats différents, voire très différents en proposant une modalité de réponse intermédiaire «ni satisfaisante, ni insatisfaisante».

L'enquête néo-zélandaise nous montre aussi comment projet spécialisé sur la mesure de la perception de l'action de la justice pénale fournit des éléments de mesure et de contexte qui permettent de mieux comprendre les opinions exprimées.

Premièrement, la justice pénale n'y est pas abordée comme un tout. Différentes composantes font l'objet de questions : exécution des peines, protection des droits des prévenus, prise en compte des victimes, compréhension des procédures, libération sous caution, délais et même intégration des nouvelles technologies.

Puis, la connaissance des enquêtés sur la justice pénale est évaluée, elle aussi, de façon détaillée. Il est demandé aux personnes interrogées quel est leur degré de savoir sur le système de caution, l'aide aux victimes, les peines probatoires, les prisons ou encore les libérations sur parole.

Enfin, on cherche à savoir quelles sont les sources d'informations principales des enquêtés sur la criminalité : informations audiovisuelles, quotidiens nationaux ou locaux, réseaux sociaux, bouche à oreille ou, par exemple, émissions de télévision sur la criminalité. On peut ainsi mettre en perspective les opinions mesurées avec

la connaissance du système et les sources d'information sur la criminalité.

Un article du ministère de la Justice du Royaume-Uni de 2013⁸ sur la perception de la sévérité des peines ajoute une autre dimension à la démarche analytique : celle de la connaissance des peines prononcées. On mesure ainsi à travers des cas types que les personnes sous-estiment généralement la sévérité des peines effectivement prononcées.

Questions de confiance

En janvier 2009, le premier président de la cour d'appel de Paris a débuté son discours de rentrée par les mots suivants : «Les Français n'ont pas confiance dans leur justice. C'est ce que confirme le sondage réalisé en 2007 à la demande du Conseil Supérieur de la Magistrature»⁹.

En Belgique, une telle démarche est effectuée de façon régulière depuis 2002 par le Conseil supérieur de la Justice. L'enquête appelée «Baromètre de la Justice» a été réalisée quatre fois, la dernière datant de 2014¹⁰. Elle a pour objectif de mesurer «Comment le citoyen belge perçoit [...] la Justice et son fonctionnement ?». L'une de ses conclusions majeures est résumée ainsi sur le site du Conseil Supérieur de la Magistrature : «La justice travaille bien, mais communique mal».

Au Royaume-Uni, la question de la confiance dans la justice pénale a été intégrée dans le plan de réforme de 2013 intitulé «A Strategy and Action Plan to Reform the Criminal Justice System». L'une de ces sept finalités consiste précisément à «augmenter la confiance du public, notamment parmi les victimes et les témoins» («increase public confidence, including among victims and witnesses»).

Grâce aux enquêtes statistiques, il est apparu qu'il fallait améliorer la connaissance du public puisque les opinions les plus négatives étaient exprimées par les personnes ayant la connaissance la plus faible du système pénal. Comme cela a été dit dans le rapport canadien dès 2004 : «Il existe des liens importants entre la confiance et les attitudes du public envers la justice et le degré de connaissance du système de justice pénale». ■ ■

Perspectives

Le présent article a permis à l'ONDRP d'aborder pour la première fois la question de la perception de la justice pénale de l'enquête «Cadre de vie et sécurité». C'est un thème qu'il souhaite approfondir, notamment en analysant la relation entre victimation et opinion sur la justice pénale.

Lors des bilans de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» de 2013, la première au cours de laquelle la question sur l'action de la Justice a été posée, les enquêteurs de l'Insee ont insisté sur l'intérêt qu'avait suscité ce thème.

Cet intérêt des enquêtés a pu être pris en compte grâce à une question complémentaire adressée aux personnes s'étant déclarées peu ou pas du tout satisfaites. Il leur est en effet demandé de «dire en quelques mots pourquoi». L'exploitation de leurs réponses est complexe car il s'agit de textes libres. Ils n'en forment pas moins une source d'information inédite qui permettra de déterminer la façon dont les personnes insatisfaites expliquent leur opinion.

(7) <http://www.justice.govt.nz/assets/Documents/Publications/Public-perceptions-of-crime-and-the-criminal-justice-system-survey-2014-results.pdf>

(8) https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/230186/Attitudes_to_Sentencing_and_Trust_in_Justice__web_.pdf

(9) http://www.ca-paris.justice.fr/art_pix/discours_PP.pdf

(10) http://www.csj.be/sites/5023.b.fedimbo.belgium.be/files/press_publications/barometre_justice_2014.pdf